



Association canadienne-française de Regina

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle – 27 janvier 2018

Carrefour des plaines à 19 h 30

1. Mot de bienvenue de la présidence
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Nomination du (de la) secrétaire d'assemblée
4. Adoption de la liste des membres
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AGA du 27 janvier 2018
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 décembre 2016
 - 6.1. Lecture et adoption du compte-rendu de l'AGE du 3 mars 2017
 - 6.2. Affaires découlant du procès-verbal (15 décembre 2016) et du compte-rendu (3 mars 2017)
7. Rapport du conseil d'administration
8. Rapport de la direction générale
9. Plan d'action de la programmation 2018-2020
10. Programmation 2017-2018
11. Prévisions budgétaires 2017-2018
12. Rapport financier 2016-2017
13. Nomination d'un vérificateur-comptable
14. Cotisation des membres
15. Élections au conseil d'administration
16. Cotisation des membres
17. Levée de la réunion

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Il est proposé que Robert Therrien préside la rencontre

Proposé par : François Regis Kabahizi

Appuyé par : Denis Simard

ADOPTÉ à l'unanimité

Le président intérimaire de l'ACFR, François-Régis Kabahizi, demande s'il y a d'autres propositions.

Il est proposé que Laurent Mougeot, préside la rencontre

Proposé par : Sylvie Bergeron

Appuyé par : Lisette Marchildon

M. Mougeot se désiste et appuie la candidature de Robert Therrien pour présider la rencontre

3. Adoption de la liste des membres

On ajoute à la liste des membres, celles et ceux qui se sont acquittés de leur cotisation lors de la dernière AGA, en conformité avec la résolution adoptée en ce sens lors de ladite AGA.

De façon concertée, l'assemblée a accepté de donner droit de vote aux membres qui se sont acquittés de leurs cotisations avant le début de la 53^e AGA.

4. Nomination du (de la) secrétaire d'assemblée

Il est proposé que, Tida Dabo, soit secrétaire d'assemblée

Proposé par : François-Régis Kabahizi

Appuyé par : ??? (nom inconnu)

REJETÉ

Il est proposé qu'Alpha Barry, soit le secrétaire d'assemblée

Proposé par Rosalie Umuhoza

Appuyé par Jean Claude Hagerimana

ADOPTÉ

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour, 53^e AGA du 27 janvier 2018

Amendements à l'ordre du jour :

Il est proposé que l'ordre des choses soit inversé ; soit le point #12 (Rapport financier 2016-17) soit avancé et traité après le point #8 (Rapport de la DG)

Proposé par : Jean Népo Murwanashaka

Appuyé par : Roger Lepage

ADOPTÉ

Il est proposé d'ajouter le compte-rendu de l'AGE (tenue à Regina le 3 mars 2017) pour lecture et adoption

Proposé par : Annie Audet

Appuyé par : Marie-France Kenny

ADOPTÉ

Il est proposé que l'ordre des choses soit inversé. Que le point #15 (Cotisation des membres) soit traité avant le point n° 14 (Élections au conseil d'administration)

Proposé par : Jean de Dieu Ndayahundwa
Appuyé par : Lisette Marchildon
ADOPTÉ

Il est signalé l'absence du rapport de mise en candidature dans l'ordre du jour, tel que présenté. La présidence d'assemblée rétorque que ce rapport était prévu dans le processus électoral. Il est proposé, l'ajout du rapport de mise en candidature comme point explicite ; soit n° 15.1

Proposé par : Roger Lepage
Appuyé par : Sylvie Bergeron
ADOPTÉ

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour : Affaires découlant de la 52e AGA et de l'AGE (tenue à Regina le 15 décembre 2016) au point n° 6.2

Proposé par : Marie-France Kenny
Appuyé par : Monique Marchildon
ADOPTÉ

Il est proposé que l'ordre du jour soit ADOPTÉ avec les modifications

Proposé par : Sylvie Bergeron
Appuyé par : Lisette Marchildon
ADOPTÉ

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les amendements énumérés ci-dessous :

Proposé par : Sylvie Bergeron
Appuyé par : Lisette Marchildon
ADOPTÉ

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la 52^e AGA, tenue le 15 décembre 2016

La liste des modifications/erreurs et omissions

- Françoise Sigur-Cloutier signale qu'elle était présente lors de la 52^e AGA et que son nom ainsi que d'autres noms sont omis sur la liste de présence
- Rosalie Humuhoza signale qu'il manque une résolution, Proposé par Marie-France Kenny et qu'elle avait appuyé, relative au droit de membre suivant la cotisation. L'objectif ultime de la résolution étant de clarifier la durée d'un membership, c'est-à-dire qu'elle soit valide d'une AGA à une autre. **À ajouter au procès-verbal du 15 décembre 2016 :**
13.1 Proposition de Marie-France Kenny, appuyée par Rosalie Umuhzoza : Que la cotisation annuelle soit valide d'une AGA à l'autre. Adoptée à l'unanimité.
- Marie-France Kenny souligne que la présidence sortante, Siriki Diabagaté, avait allégué que si les états financiers n'étaient pas approuvés lors de la 52^e AGA que Patrimoine canadien n'allait pas financer l'ACFR. Cette allégation avait poussé l'assemblée à adopter les états financiers. Siriki Diabagaté rétorque qu'il n'a jamais tenu de tels propos et tente de clarifier ses propos. Plusieurs membres présents lors de l'AGA en question rétorquent qu'ils ont entendu M. Diabagaté tenir ces propos. Il est convenu d'ajouter qu'il y a dissension entre M. Diabagaté et les membres présents.

Il est proposé que le procès-verbal de la 52^e AGA, tenue le 15 décembre 2016 soit adopté avec les modifications, ajouts ci-dessus.

Proposé par : Janice Murphy

Appuyé par : Marie-France Kenny

ADOPTÉ (5 absentions)

6.1 : Lecture et adoption du compte-rendu de l'AGE, tenue le 3 mars 2017

La liste des modifications, erreurs et omissions

- Gilles Groleau signale le besoin de modifier le titre, ce n'est pas un procès-verbal, mais plutôt un compte-rendu de la rencontre
- Sylvie Bergeron signale l'absence de la liste de présence
- Marie-France Kenny précise, c'est à l'occasion de cette rencontre que l'assemblée avait demandé la tenue d'une séance d'information pour clarifier certaines inquiétudes ; surtout après les allégations de la direction générale qui venait de perdre son emploi.

- Françoise Sigur-Cloutier stipule que les noms au complet des élus et qu'ils ont été acclamés devrait être ajouté. Elle demande qu'on y indique aussi quelle est la durée de leur mandat.

Il est proposé que le compte-rendu soit adopté avec les amendements/erreurs et omissions.

Proposé par : Marie-France Kenny

Appuyé par : Roger Lepage

ADOPTÉ (15 abstentions)

6.2 : Affaires découlant AGA 2016/AGE 2017

- Rosalie Umuhoza demande pourquoi les rapports financiers trimestriels n'ont pas été publiés sur le site web de l'association en conformité avec la résolution votée en AGA.

Siriki Diabagaté indique que les états financiers n'avaient pas de sens et on faisait des corrections.

- Marie-France Kenny demande, si la politique d'amortissement des immobilisations a été mise sur pied, en conformité avec la résolution votée en AGA. Également à la page 10, il était question de mettre sur pied un comité de réflexion sur le changement du nom de l'association et des statuts et règlements. Elle demande si le comité a été créé.
 - Siriki Diabagaté renvoie aux états financiers de 2017 où il attire l'attention sur le montant relatif aux dépenses en amortissement sans préciser si la politique a été mise sur pied.
 - François-Régis Kabahizi répond que ledit comité n'a pas encore été mis sur pied.

7. Rapport du Conseil d'administration

La liste des commentaires

- Gilles Groleau indique que le rapport indique que plus de 5 000 personnes ont participé aux activités de l'ACFR alors que l'on semble compter les gens qui ne font qu'assister à Mosaic.
- Jean Nepo Murwanashaka indique que le rapport ne contient rien sur les défis et qu'il voudrait que le prochain rapport y touche.
- Françoise Sigur-Cloutier signale que Marcel Rachid n'était pas encore directeur général, tel qu'on le préconise dans le rapport.

- Frédéric Dupré signale que des merveilles s'accomplissent avec peu de moyens dans les petites communautés et avec peu de moyens comparativement à l'ACFR et que c'est assez prétentieux de la part de l'ACFR de prétendre être l'association la plus dynamique dans le réseau.
- Janice Murphy demande pourquoi les signataires de la pétition, qui réclamaient la tenue d'une AGE, n'ont jamais reçu de réponse formelle de la part des élus de l'ACFR?
 - Siriki Diabagaté répond que d'après les statuts et règlements, seuls deux signataires étaient en règle. Il dit qu'ils ont donné toutes les informations lors de la rencontre de mai. Il dit que lors de cette rencontre toute l'information était disponible et on ne l'a pas laissé la donner. Il indique que le DG de l'ACF a également traité le Conseil d'administration de voleurs et que l'on a causé obstruction à la rencontre.
 - Marie-France Kenny et Anne Brochu-Lambert répliquent que c'est faux puis que tous les membres étaient en règle et ont d'ailleurs été nommés à titre de membres aujourd'hui. Marie-France Kenny indique que même si cela avait été le cas, on aurait dû à tout le moins répondre aux groupes après les nombreux courriels de rappel au lieu de les traiter de groupuscules dans les médias.
 - Janice Murphy indique que lors de ladite réunion sur les finances, le CA n'avait aucune réponse aux questions et renvoyait le tout à la trésorière qui a indiqué n'avoir reçu aucune information et ne même pas avoir été informée par le CA de la tenue de la réunion.

Il est proposé que le rapport du conseil d'administration soit reçu en tenant compte des commentaires

Proposé par : Denis Simard

Appuyé par : Sylvie Bergeron

ADOPTÉ (3 contre, 16 abstentions)

8. Rapports financiers 2016-2017

Hugues Kandele commence par nous donner de l'information sur le rapport d'audit de Patrimoine canadien en indiquant que seuls l'ACFR et PCH peuvent le consulter.

Denis Simard indique que l'ACFR, c'est son AGA et ses membres, et que, par conséquent, on devrait y avoir accès. Marie-France Kenny rappelle que l'audit de PCH ne portait que sur la portion des fonds accordés par PCH et non pas sur les autres sources de revenus et dépenses de l'ACFR.

Hugues Kandele lit la lettre de l'auditrice dans laquelle elle indique ne pouvoir donner une opinion puisque l'ACFR transige beaucoup en espèce et qu'il est impossible de vérifier le tout. Elle indique aussi que le fait de transiger avec plusieurs comptables contractuels au cours de l'année a occasionné beaucoup de problèmes.

Siriki Diabagaté présente les états financiers en expliquant qu'on a fait le ménage dans les comptes, notamment dans les comptes à recevoir.

Au bilan, il explique que la santé financière de l'ACFR est bonne puisqu'elle peut payer toutes ses dettes, même si on a dépensé 130 000 \$ de l'actif. Il appelle les gens à voir la note 7 qui dit que l'encaisse n'a jamais été à découvert et qu'on a simplement utilisé les ressources accumulées. On a fait toutes nos activités sans être dans le moins (en dette).

Il appelle, ensuite à lire la note 12 où l'on dit qu'on a utilisé 100 000 \$ des ressources accumulées pour deux activités : Mosaic et le 50^e anniversaire. Il explique que l'ACFR avait accumulé beaucoup de ressources et comme c'est un organisme sans but lucratif et par conséquent, on a utilisé les ressources pour offrir des services et activités aux membres.

Les ressources utilisées de 132 751 comprennent 37 000 \$ de comptes à recevoir . On parle donc de 100 000 \$ qui ont été accumulés et qui ont été utilisés pour 2 grosses activités afin d'utiliser l'argent qu'on avait. On a financé notre 50^e à 90 % tout comme Mosaic. On n'a pas emprunté. On a dépensé nos propres ressources.

Les commentaires notés dans la salle

Marc Colombet : Peut-on nous expliquer les frais de location de 33 000 \$.
M. Diabagaté explique que l'on doit engager des jeunes pour ouvrir les portes les soirs et fins de semaine et garder un œil sur les activités. Cela comprend aussi les frais afférents.

Lisette Marchildon : Demande qu'on explique les 53 000 \$ en contractuels.
M. Diabagaté explique que cela comprend les cachets pour spectacles, les cuisiniers, les comptables, etc. On demande alors qu'on explique les frais professionnels (pas de réponse).

Denis Simard : Demande qu'on explique comment le Conseil d'administration a pu utiliser des fonds accumulés pour la protection de l'organisme du montant de 100 000 \$ sans que cela n'ait été approuvé au budget lors de l'AGA. Il demande qu'une proposition soit faite au moment d'adopter les états financiers afin de limiter les pouvoirs de dépenses du CA.

Anne Brochu-Lambert : Demande qu'on explique les frais de téléphone. S'agit-il d'interurbains, cellulaires, etc. ? Elle demande aussi comment lors de la dernière AGA, on avait dépensé de grosses sommes dans la rubrique d'équipement de bureau et que cette année encore il y a encore des montants importants.

Marcel Rachid explique qu'il s'agit de deux cellulaires et deux lignes fixes. Il dit que les dépenses comprennent un serveur et 3 ordinateurs portables. M. Diabagaté indique qu'on a changé beaucoup de matériel qui était vieux. On pourra montrer tout dans le détail après la rencontre puisqu'on a les boîtes de factures ici.

Sylvie Bergeron : Indique qu'elle a de grandes inquiétudes puisque c'est la deuxième année que l'auditrice n'est pas en mesure d'émettre une opinion, que déjà 8 mois se sont écoulés dans l'exercice financier et qu'on est 7 mois en retard pour la tenue de l'AGA. L'année dernière il avait une liste de l'auditrice de lacunes et elle suppose qu'il y en a encore une. Qu'est-ce qu'on fait pour répondre à ces besoins et veiller à ce que l'année prochaine, on n'ait pas à faire face à la même chose ? M. Diabagaté indique qu'on a eu les recommandations de l'auditrice l'année dernière et qu'on a tenté de corriger, mais que chaque changement avait un impact sur autre chose. On a changé de personne pour la comptabilité. On a retenu les services du CÉCS. On a demandé à l'auditrice de venir en février pour une mission. On aura donc une opinion l'année prochaine. On a fait tout ce qu'elle a demandé. On n'est pas fiers de venir comme ça, mais le fait de ne pas avoir d'opinion n'est pas mal. Il explique qu'il y a 4 types d'opinions : l'opinion que tout le monde connaît, l'opinion avec réserve, pas d'opinion, et l'opinion adverse que personne ne veut. Ce que l'auditrice dit c'est que si on veut une opinion, ça va coûter beaucoup plus cher. On a changé de comptable et le travail a été corrigé et on aura une opinion l'année prochaine. Sans opinion n'est pas une opinion adverse.

Marie-France Kenny : Va voter contre l'adoption pour deux raisons : de son vécu communautaire c'était la première fois, l'année dernière qu'elle voyait un rapport sans opinion et la deuxième fois cette année. Autre point important : il se passe beaucoup trop de transactions au comptant pour lesquelles on n'a aucune politique pour assurer le suivi. Aucun autre organisme ne semble avoir ce problème. Plein d'allégations et de questions ont été soulevées et jamais on n'a répondu aux questions. Pour ces raisons, va voter contre. On aimerait aussi qu'on entretienne un vote de non confiance à l'égard du CA qui n'a pas répondu aux questions. Elle a envoyé des questions par courriel qui sont demeurées sans réponse.

Bélise ??? (nom de famille inconnu): Demande si on a quelqu'un de fiable qui fait la comptabilité. Robert Therrien indique que les services administratifs du CÉCS ont été retenus et que Mme Monique Djomani (nom à vérifier). Il explique que l'ACFR paie un contrat au CÉCS et il y a un montant fixe payé par mois pour les services de comptabilité.

Ildephonse Bigirimana : M. Diabagaté dit que le fait de ne pas avoir d'opinion n'est pas mal. À mon avis, il y a un manque de transparence. Robert Therrien indique qu'il s'agit d'une opinion que M. Bigirimana émet et qu'il n'y a pas de référence à cet effet dans le rapport. M. Bigirimana indique qu'il y a beaucoup de transactions au comptant qu'il est difficile de vérifier. Aussi, il demande comment le CA a fait pour combler la diminution de la subvention de Patrimoine canadien. Il demande qu'on explique pourquoi on a donc doublé les dépenses pour les activités alors qu'il y avait déjà un gros déficit l'année précédente. Yassine El Bahlouli explique qu'il y avait un surplus accumulé et que c'est ce dont on s'est servi et qu'il n'y a pas de déficit de l'organisme, mais plutôt un déficit pour l'année. Il explique que le CA a décidé de se servir du surplus accumulé pour tenir les activités et éponger les comptes à recevoir et les amortissements.

Roger Lepage : On avait un surplus qui nous permettrait de continuer à fonctionner si l'on connaissait des difficultés. Il est inquiet de la baisse considérable de notre actif (de 202 000 \$ à 69 000 \$). Il dit que la communauté n'a pas autorisé le CA à utiliser ces fonds. Il demande si on va continuer à dépenser les surplus sans qu'on l'approuve et jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus. Il demande si en arrivant à la fin du présent exercice il restera des surplus ou si on apprendra que tout a été dépensé. Yassine El Bahlouli répond qu'il est tout à fait d'accord et rejoint l'idée de M. Simard et indique que les dépenses étaient démesurées, notamment pour le 50^e anniversaire. Il indique qu'on a un aperçu de la situation au 31 décembre 2017 et l'on peut le regarder pour voir ce qui est fait. La question est reposée au CA. Est-ce qu'on nous dira que le 69 000 \$ a été dépensé ? Yassine El Bahlouli indique que non, il n'y aura pas de déficit cette année. Il indique que Patrimoine canadien a dit de baisser les réserves.

Isabelle Nkapnang : En tant qu'ancienne trésorière de l'ACFR, il faut noter que Patrimoine canadien nous demande de réduire notre capital accumulé de risque de voir notre subvention diminuée. Elle demande si on peut verser des surplus dans la Fondation fransaskoise.

Françoise Sigur-Cloutier : La note 4 dit que l'ACFR a reçu un montant de 36 000 \$ à quoi servira cet argent. J'aimerais comprendre la note. Yassine El Bahlouli explique qu'il s'agit d'une portion du 90 000 \$ ou 100 000 \$ de l'argent que doit le Carrefour des plaines. On demande si cet argent a été reçu pendant cet

exercice et si c'est le cas, où apparaît ce montant. On indique que oui sans mentionner où est classé cet argent dans le rapport.

Marie-France Kenny rappelle que deux activités pour lesquelles ont a payé environ 50 000 \$ on eut lieu sans que l'AGA ne les ait approuvées. Elle rappelle que l'année dernière, l'AGA, qui est souveraine, a approuvé un budget que le CA doit respecter. Ce budget doit servir de feuille de route au CA et que celui-ci n'a pas tenu compte de cette feuille de route. Le CA aurait dû revenir à l'AGA avant d'engager des sommes aussi importantes. Cela fait deux années qu'on agit ainsi. L'année dernière quand on a demandé des explications ont en a pas eues, cette année un peu plus. Néanmoins, le CA n'avait ni l'autorité ni le pouvoir d'engager de telles sommes.

Il est proposé que le rapport financier audité, 2016-2017, soit adopté tel que présenté

Proposé par : Sylvie Bergeron

Appuyé par : Marc Colombet

ADOPTÉ (en faveur 25, contre 18, abstentions 17)

9. Rapport de la direction

Marcel Rachid présente les grandes lignes de son rapport.

Les commentaires notés dans la salle

Roger Lepage tient à féliciter l'ACFR d'avoir fait preuve d'inclusion et de diversité et d'avoir contribué à l'épanouissement de la communauté.

Denis Simard : on mentionne dans le rapport plusieurs bailleurs de fonds comme SaskCulture, mais dans le rapport financier, on ne les mentionne pas. Demande à quel titre ils sont partenaires. Marcel Rachid indique que Laurier Gareau qui n'est pas présent pourrait répondre à la question. M. Simard indique aussi que la Ville de Regina est mentionnée dans les partenaires pour le 50^e, mais qu'elle n'apparaît pas dans le rapport financier.

Il est proposé de recevoir le rapport du directeur, 2016-2017

Proposé par : Roger Lepage

Appuyé par : Françoise Sigur-Cloutier

ADOPTÉ (1 abstention)

10. Plan d'action de la programmation 2018-2020

Marcel Rachid présente l'approche proposée pour le Plan d'action ainsi que les échéanciers proposés. Il explique qu'un comité sera mis en place pour y travailler. Il suggère que les programmations soient faites pour deux ans.

Les commentaires notés dans la salle

On explique qu'il ne s'agit pas de la programmation, mais d'un plan d'action et que l'AGA 2016-2017 et Patrimoine canadien avait demandé que l'on présente un tel plan d'action.

Denis Simard indique que le document n'est pas recevable dans sa forme actuelle et qu'il aurait dû y avoir des coûts associés pour chaque item.

Il est proposé que le Plan d'action de la programmation, 2018-2020, soit reçu à titre d'information

Proposé par : Sylvie Bergeron

Appuyé par : Jessica Chartier

ADOPTÉ (5 abstentions)

11. Programmation 2017-2018

Marcel Rachid présente la programmation proposée et rappelle que déjà 8 mois se sont écoulés.

Les commentaires notés dans la salle

Gilles Groleau : donne les dates et les lieux pour le théâtre Oskana.

Suzanne Campagne : souligne qu'il serait de bonne guerre que la journée internationale des femmes ne soit pas totalement gratuite en raison des déficits.

Jean de Dieu Ndayahundwa : Je comprends que le plan stratégique a pris fin en 2017, est-ce qu'on envisage de le renouveler ? Yassine El Bahlouli répond que oui.

Janice Murphy recommande que d'ici la fin de l'exercice financier en cours, qu'il n'y ait aucun évènement gratuit.

Anne Brochu-Lambert : indique qu'elle ne comprend pas comment le CA qui connaissait la situation financière ait pu décider de ne pas charger pour certaines activités et demande aussi qu'on élimine la gratuité pour le reste de l'exercice financier.

Il est proposé que la programmation, 2017-2018, soit adoptée sans les dates puisque l'exercice est déjà bien entamé et que l'on ne peut rien y changer.
Proposé par : Françoise Sigur-Cloutier
Appuyé par : Marc Colombet
ADOPTÉ (1 abstention)

12 : Prévisions financières 2017-2018

Marcel Rachid présente les prévisions financières 2017-2018 et rappelle que l'exercice est bien entamé et qu'on a tenté de respecter les prévisions présentées.

Les commentaires notés dans la salle

Suzanne Campagne : On a beaucoup blâmé Mosaic et le 50^e pour les dépenses de 100 000 \$. Par exemple, on a parlé d'un déficit de 28 000 \$ pour Mosaic, que je ne crois pas. Je me demande si on va recalculer les dépenses. R. Therrien indique que Mosaic a déjà eu lieu.

Marc Colombet : Indique que le déficit de 25 000 \$ de Mosaic était pour 2016-2017. Il indique que Mosaic 2017-2018 a déjà eu lieu et qu'il y avait un budget de 50 000 \$ avec 15 000 \$ de subventions, 35 000 \$ de revenus et que les dépenses se sont élevées à environ 55 668 \$. L'ACFR a donc dépensé 5 668 \$ sans compter le temps du personnel. Le plus gros poste de dépenses était les spectacles (17 000 \$) qui ont mis en valeur nos artistes francophones. (Les gens applaudissent).

Frédérique **???? (Dupré ?)** : Cette année on avait 53 000 \$ de dépenses en honoraires et cette année on prévoit des dépenses en honoraires de 9 000 \$. Comment expliquez-vous cette baisse ? Marcel Rachid explique que l'on avait des dépenses au niveau des salaires, des honoraires et des contractuels. On a revu comment on affectait les différentes dépenses.

Denis Simard : Demande comment chaque activité est budgétée et donne en exemple que pour certaines activités, on prévoit des revenus de 2 000 \$ et des dépenses de 10 000 \$ et qu'on annonce un déficit de 8 000 \$. Il indique que cela semble ainsi pour l'ensemble des activités qui semblent être déficitaires. Il demande qu'on revoie les budgets afin que les activités ne soient pas déficitaires et que les dépenses soient équilibrées. Marcel Rachid explique qu'il faut regarder l'ensemble des activités. D. Simard demande qu'on fasse la comptabilité par projet. Il dit qu'on ne doit pas espérer ne pas faire de déficit et veiller à ce que l'on fasse une vraie comptabilité, selon les normes comptables.

Ronald Labrecque : Indique qu'on a 42 % de moins de revenus garantis (PCH), une augmentation des locations de 20 % (30 000 \$), une augmentation des revenus d'Oskana de 40 %, une augmentation des revenus de 30 % pour Mosaic, pour lui il s'agit de chiffres qui ne semblent pas réalistes et semblent risqués.

Marcel Rachid indique qu'il faut tenir compte de notre réalité et que pour certains projets, il faut investir sinon on ne pourra pas les tenir. Il explique que pour certaines activités, il faut faire des déficits et que pour d'autres, on fera un profit et qu'en réalité il faut tenir compte de l'ensemble. On ne peut prévoir le nombre de participants. Il faut faire des choix selon notre réalité.

Annie Audet : Je me demande comment on calcule les dépenses et où est le détail. Par exemple on parle de dépenses de 25 000 \$ pour Oskana. Est-ce que les metteurs en scène et les acteurs sont payés ? Je ne comprends pas non plus le 14 000 \$ de revenus pour Oskana alors que les salles ne sont jamais comblées. Marcel Rachid explique qu'il y a aussi des subventions et que c'est l'aspect technique qui coûte plus cher. Si on veut qu'Oskana soit rentable, on devra hausser le prix des billets à un coût faramineux. Il faut aussi payer les décors pour chaque pièce.

Marc Colombet : Qu'est-ce qu'on demande à l'ACFR ; de balancer son budget d'exploitation ou de balancer les budgets d'activité ? C'est deux choses différentes. On va chercher du financement pour permettre des activités qui seront peut-être déficitaires. Il faut que l'AGA prenne une décision stratégique pour voir si on veut que chaque activité ait un budget équilibré ou si le budget opérationnel doit être équilibré.

Françoise Sigur-Cloutier : Il est difficile de se prononcer alors que l'exercice est déjà entamé de 8 mois. Il aurait fallu un budget intérimaire pour nous dire où nous en sommes après 8 mois. Nous sommes à spéculer sur des prévisions de dépenses qui ont déjà été faites. On nous demande d'approuver un budget pour lequel il ne reste que 2 mois et qui a déjà été dépensé. Inutile de s'arrêter sur des dépenses de 5 000 \$. Puisqu'on est si en retard, on aurait dû avoir les prévisions pour l'exercice 2018-2019.

Il est proposé que les prévisions financières, 2017-2018, soient adoptées

Proposé par : Françoise Sigur-Cloutier

Appuyé par : Gilles Groleau

ADOPTÉ (7 contre, 5 abstentions)

Proposition :

Janice Murphy et appuyé par Anne Brochu-Lambert, qu'aucune activité jusqu'à la fin de l'exercice financier 2017-2018 ne soit gratuite.

Denis Simard, appuyé de Yassine El Bahlouli propose l'amendement suivant : que l'on ajoute « ou déficitaire » à la fin de la proposition.

Discussions sur l'amendement :

Claude-Jean Harel : inquiétude par rapport à l'amendement. Par exemple, pour le carnaval, est-ce qu'on charge un prix d'entrée afin d'avoir une activité au budget équilibré.

Marie-France Kenny : va voter contre l'amendement parce qu'il arrivera des activités où l'on devra payer un artiste et faire un déficit. Cependant, je veux qu'on se rattrape dans les autres activités. Par exemple, pour la journée de la Femme, on devrait demander aux gens de payer.

L'amendement est retiré par Denis Simard et Yassine El Bahlouli.

Il est proposé qu'aucune activité ne soit gratuite jusqu'à la fin de l'exercice financier 2017-2018.

Proposé par : Janice Murphy

Appuyé par : Anne Brochu-Lambert

ADOPTÉ (contre 3, abstentions 5)

Denis Simard et Yassine El Bahlouli retirent l'amendement.

14 : Nomination d'un vérificateur-comptable

Hugues Kandeke propose que la firme Hounjet Tastad Harpham soit nommée pour procéder à la vérification des livres de l'ACFR pour l'exercice 2017-2018

Discussion :

Marc Drolet : Est-ce que la firme comptable est habituée de travailler avec le système et les méthodes comptables qu'utilise l'ACFR ? Robert Therrien indique que oui.

Annie Audet : puisque les frais s'élèvent à 21 000 \$ ne devrait-on pas procéder par appel d'offres ? Robert Therrien indique qu'il y a eu beaucoup de travail à faire en ce qui a trait au redressement et c'est pour ça que le tarif est beaucoup plus élevé.

Rosalie Umuhoza : indique qu'il serait bien de faire un appel d'offres afin de pouvoir comparer les prix.

Annie Audet : indique que la question qu'elle vient de poser s'adressait au Conseil d'administration et qu'elle aimerait que ce soit lui qui réponde à sa question. Yassine El Bahlouli indique c'est à l'AGA de décider si l'on doit faire un appel d'offres ou non.

Jessica Chartier : indique que depuis 2 ans, l'auditrice ne peut émettre d'opinion. Peut-être vaudrait-il la peine d'aller voir ailleurs pour voir si on aura plus de succès. L'appel d'offres pourrait servir à aller chercher un autre avis. Hugues Kendali dit que c'est à l'AGA de décider.

Lisette Marchildon : parle en faveur de la proposition puisque la firme actuelle a accompli beaucoup de travail, a fourni une liste de recommandations et nous connaît bien maintenant. Il serait contreproductif alors que nous commençons à voir la lumière, de changer de firme.

Demis Simard : vais appuyer la proposition puisque finalement, tout semble fonctionner et changer à ce moment serait contreproductif.

Yassine El Bahlouli : abonde dans le même sens.

Suzanne Campagne : d'accord avec Denis Simard, mais n'est pas certaine que tout semble fonctionner. Elle indique que si ça coûte cher, c'est parce que tout est mêlé et que le CA n'est pas en mesure de donner des réponses depuis 3 ans.

M. [REDACTED] (nom inconnu) : en faveur de la proposition, puisque lui-même comptable et sait que toute nouvelle firme devra refaire et obtenir l'aval de la firme actuel. La firme actuelle nous connaît maintenant et on doit continuer à travailler avec elle.

Il est proposé que l'on retienne les services de Hounjet Tastad Harpham pour l'audit de l'ACFR pour l'exercice 2017-2018.

Proposé par : Hugues Kandele

Appuyé par : Suzanne Campagne

ADOPTÉ (1 abstention)

15. Cotisation des membres pour 2017-2018

On propose qu'on maintienne la cotisation à dix dollars par personne.

Yassine El Bahlouli indique que la cotisation devrait être gratuite. La contre-proposition est hors d'ordre. Il faudrait que la première proposition soit défaite.

Roger Lepage : en faveur de la proposition, et aimerait que pour les activités qu'on garde des prix de familles.

Rosalie Umuhoza : demande qu'on donne un reçu pour les cotisations.

M. X (nom inconnu) : demande qu'on soit cohérent et qu'on indique quelle période couvre la cotisation.

Marie-France Kenny : la cotisation est bonne d'une AGA à l'autre, tel que proposée par moi et Rosalie Umuhoza lors de la dernière AGA. Demande au CA de considérer donner la cotisation gratuitement aux super bénévoles qui donnent plusieurs heures par années.

Il est proposé que la cotisation soit maintenue à 10 \$ par personne.

Proposé par : Marie-France Kenny

Appuyé par : Denis Simard

ADOPTÉ (contre 2)

16 : Élections au Conseil d'administration

Roger Lepage indique que selon les statuts et règlements si on comble les postes vacants au CA et que l'AGA a lieu avant la fin du mandat, l'AGA doit ratifier les nominations. Il demande quels postes ont été ainsi comblés par le CA et combien de temps il reste au mandat de chacun.

On prend une pause de 5 minutes.

Anne Brochu-Lambert demande que l'Assemblée considère demander à l'ensemble du CA de quitter leur fonction ; à la lumière du manque de transparence, des décisions prises au cours des deux derniers exercices financiers. Ceci n'est pas une attaque personnelle envers qui que ce soit, mais plutôt la culture au sein du CA qui pose un problème. Si les membres choisissent de se représenter, ils ont le choix de le faire. Elle demande à toute l'équipe de démissionner et de se représenter. Elle indique qu'elle n'a pas confiance et que les membres du CA doivent rebâtir cette confiance.

Roger Lepage : un vote de non-confiance n'a aucun pouvoir statutaire puisque cela ne figure pas aux statuts et règlements. Madame Brochu-Lambert demande que les membres du CA décident si oui ou non, ils veulent quitter volontairement. On peut le demander, mais pas le proposer. Cela a tout de même un poids politique.

Le président demande au CA de quitter la salle pour discuter de cela puis il propose pour faciliter le processus qu'on lise le rapport de nomination.

Yassine El Bahlouli lit le rapport de nomination. Il est en deux parties puisqu'il y a des postes à ratifier et des postes à combler.

Les postes à ratifier dont le mandat se termine en juin 2018 :

- Hugues Kendale
- Rooka Ramdin
- François Régis Kabahizi

Les postes vacants : 3 postes sont vacants et pour lesquels il faut une élection.
4 candidatures ont été reçues.

- Denis Simard
- Sylvie Bergeron
- Jessica Chartier
- Jean-Michel Ferré

On redemande aux membres du CA s'ils sont prêts à démissionner. Yassine El Bahlouli indique qu'il ne démissionne pas. Les 3 autres membres doivent être ratifiés.

Le président de l'Assemblée, Robert Therrien demande s'il y a d'autres propositions pour les élections.

Il est proposé qu'Annie Audet soit nommée candidate. Elle accepte et on confirme qu'elle est membre depuis au moins 30 jours.

Proposé par : Janice Murphy

Appuyé par : Suzie Brisson

Il n'y a pas d'autre proposition.

On propose la fin de la période de nomination,

Proposé par : Suzanne Campagne

Appuyé par : Lisette Marchildon

ADOPTÉ

On demande un vote secret pour la ratification des membres du CA nommés dans la dernière année

Proposé par : Marc Colombet

Appuyé par : Claude-Jean Harel (et Anne Brochu-Lambert, Françoise Sigur-Cloutier, Marie-France Kenny, Suzanne Campagne)

Marie-France Kenny : indique que bien que le vote de non-confiance n'ait pas de poids juridique, il a un poids politique.

Anne Brochu-Lambert : elle comprend que l'on ne peut proposer la démission du CA, mais indique que l'on peut proposer un vote de non-confiance envers l'équipe. Elle propose que l'Assemblée exprime sa désapprobation du déroulement de cette équipe, du travail de cette équipe depuis plus d'un an, et demande le vote de non-confiance

Il est proposé que l'AGA exprime un vote de non confiance envers le CA
Proposé par : Anne-Brochu Lambert
Appuyé par : Rosalie Umuhoza
ADOPTÉ (26 en faveur, 3 contre, 14 abstentions)

Proposition :

Président d'élections : Robert Therrien
Proposé par : Marie-France Kenny
Appuyé par : Denis Simard
ADOPTÉ

Scrutateurs : Réal Déquier et Roger Gauthier
Proposé par : Marie-France Kenny
Appuyé par : Claude-Jean Harel
ADOPTÉ

Vote de ratification :

On demande aux trois membres du CA qui doivent être ratifiés par l'AGA de faire une courte présentation.

Ratification des membres nommés par le CA.

On procède individuellement à la ratification des membres par vote secret :

- Rooka Ramdin : non ratifiée
- Hugues Kandeke : non ratifié
- François Regis Kabahizi : ratifié

Élection au CA :

On demande aux candidats de se présenter.

Denis Simard, Sylvie Bergeron, Jessica Chartier et Annie Audet se présentent. Jean-Michel Ferré est absent.

Puisqu'il y a 5 postes à combler et 5 candidats, les personnes suivantes sont élues par acclamation :

- Denis Simard
- Sylvie Bergeron
- Jessica Chartier
- Jean-Michel Ferré
- Annie Audet

Proposition : détruire les bulletins de vote

Proposé par : Denis Simard

Appuyé par : Anne Brochu-Lambert

Roger Lepage : L'AGA doit décider de la durée des mandats de chacun des membres puisque tous les membres ne peuvent terminer leurs mandats en même temps selon les statuts.

Il est convenu que les membres du CA suivants seront en poste pour les mandats suivants :

Mandat jusqu'en juin 2018

- Annie Audet
- Yassine El Bahlouli
- François Régis Kabahizi

Mandat jusqu'en juin 2019

- Denis Simard
- Sylvie Bergeron
- Jessica Chartier
- Jean-Michel Ferré

Sylvie Bergeron : demande qu'on remercie les membres du CA sortants.

Josée Lévesque : indique que le CA et les membres, malgré les discussions houleuses, sont restés respectueux.

Roger Lepage : remercie le président de l'Assemblée.

17. Levée de l'Assemblée

Proposé par Marie-France Kenny